

Informations de base	
2011/2120(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010	
Subject 8.40.13 Institutions ACP-UE	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	KACZMAREK Filip (PPE)	26/01/2011
		Rapporteur(e) fictif/fictive CASHMAN Michael (S&D) GOERENS Charles (ALDE) JOLY Eva (Verts/ALE)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Coopération internationale et développement	PIEBALGS Andris	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
07/07/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/2011	Vote en commission		Résumé
28/09/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0315/2011	
15/11/2011	Débat en plénière		
16/11/2011	Décision du Parlement	T7-0501/2011	Résumé
16/11/2011	Résultat du vote au parlement		
16/11/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2120(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/7/06261

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE469.700	12/08/2011	
Amendements déposés en commission		PE472.042	05/09/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0315/2011	28/09/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0501/2011	16/11/2011	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2012)55	05/03/2012	

Travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010

2011/2120(INI) - 16/11/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010.

Le Parlement se félicite du fait qu'en 2010, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou, y compris les APE. Il insiste toutefois sur la nécessité d'accorder une plus grande attention aux résultats des travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et de veiller à la cohérence entre ses résolutions et celles du Parlement européen. Dans ce contexte, **il annonce son intention de s'investir davantage dans les travaux de cette Assemblée.**

Parallèlement, la résolution déplore **l'absence du Conseil européen à la 20e session à Kinshasa** (2010 en RDC) et demande au Haut représentant de veiller à ce que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure (SEAE) conduise à une **clarification** du rôle du Conseil européen et à un partage clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en termes de mise en œuvre de l'accord de partenariat de Cotonou.

Le Parlement souligne la nécessité d'un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE. Dans la foulée, il invite l'APP à maintenir sa pression sur les États membres de l'Union pour qu'ils prennent des mesures urgentes leur permettant d'atteindre le pourcentage de 0,7% du PNB et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de tenir les engagements spécifiques qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Le Parlement souligne notamment le rôle crucial des **parlements nationaux ACP** en matière de gestion et de contrôle, et celui des autorités locales et des acteurs non étatiques en matière de contrôle des documents de stratégie régionale et nationale, ainsi qu'en matière de mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED). De même, il appelle les parlements des pays ACP à insister pour que leurs gouvernements et la Commission leur permettent de participer au processus de rédaction et de mise en œuvre des documents de stratégie pour ce qui concerne la coopération au développement entre 2008 à 2013.

D'une manière générale, le Parlement souligne la nécessité d'associer les parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales et leur rôle fondamental dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement. Les parlements et les gouvernements des pays ACP, la Commission et l'Assemblée paritaire sont ainsi appelés à :

- exercer un contrôle parlementaire étroit du FED;

- adopter des dispositions destinés à lutter contre le changement climatique en tenant compte de la nécessité d'encourager la croissance, d'éradiquer la pauvreté et de garantir un accès égal aux ressources;
- **promouvoir un développement équitable et durable** qui comporte une dimension sociale encourageant les nouvelles formes d'entreprises (par exemple, les coopératives);
- défendre le droit plein et entier à la terre et adopter des mesures permettant de **limiter le phénomène d'accaparement des terres**.

Le Parlement souligne également la nécessité de promouvoir la participation des citoyens, en particulier **des femmes**, dans des domaines tels que la **violence de genre** ou la traite des êtres humains, pour lesquels l'implication de la société est indispensable pour avancer dans la résolution des problèmes. À cet égard, le Parlement regrette que lors de l'APP à Kinshasa, pratiquement rien n'ait été dit sur la multiplication des violences sexuelles massives et sur l'impunité générale, dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Appui budgétaire et aide humanitaire : la Commission est appelée à informer les membres de l'APP sur les financements communautaires accordés aux pays d'accueil sous la forme d'appui budgétaire. Le Parlement souligne que certains États ayant un régime politique controversé bénéficient de l'appui budgétaire et que les parlementaires européens devraient être informés de l'évaluation par la Commission des conditions d'éligibilité à l'appui budgétaire et du suivi effectué. Le Parlement demande par ailleurs à l'APP de continuer à suivre la situation à Haïti, à Madagascar et au Sud-Soudan, et de réaliser une **mission d'observation destinée à contrôler l'efficacité et la consistance des aides humanitaires** apportées aux populations de la Corne de l'Afrique frappées par la famine.

Enfin, le Parlement souligne à nouveau l'importance de la déclaration de l'APP sur **l'Accord UE-Amérique latine sur la banane**, étant donné l'impact majeur qu'a d'ores et déjà cet accord sur la compétitivité des producteurs de bananes des pays ACP et de l'Union européenne. Il appelle donc le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un accord qui permette de débloquer rapidement la compensation financière prévue pour les pays ACP producteurs de bananes au titre du règlement portant mesures d'accompagnement pour la banane.